



AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE

	Signature du président et cachet du club
	Le/202
	Fait à
Il s'engage de plus à respecter les conditions génée billets, en vigueur à la date de la commande, cond commande.	
Seul le président du club est habilité à commander somme ci-dessus au compte du club à la LGEF.	des places et autoriser le débit de la
IMPORTANT	
<i>J</i>	du
€ correspondant à ma cor	mmande de places pour le match :
autorise à porter au débit (*) du compte du club à	la LGEF de la somme de
Président(e) du club	n°
Je soussigné(e) M / Mme	

(*) **ATTENTION :** si le compte du club présente un solde financier débiteur à la date de la commande, celleci ne sera pas prise en compte. Le président doit s'assurer que le solde du compte de son club à la LGEF l'autorise à commander.